



# *Ville de Cerny*

## *Essonne*

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**

Date de convocation : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 9 décembre 2022	Nombre de conseillers présents :	15
	Nombre de conseillers votants :	22

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 9 décembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, Mmes BOURBIER, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 20h34 après l'installation de Monsieur Alain PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Alain PRAT  
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME  
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE  
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET  
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE  
M. Bruno DUBOIS à M. Patrick VELAY  
M Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Était absente excusée : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

### **N° 2022 / VIII / 9 – 5.7 CCVE : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-17,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2002-PREF-DRCL/393 du 11 décembre 2002 portant création de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE),  
VU l'arrêté préfectoral en date du 7 octobre 2005 transférant à la Communauté de communes du Val d'Essonne la compétence relative à « l'élimination et la valorisation des ménages et déchets assimilés » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006,  
VU l'arrêté préfectoral n° 2020-PREF-DRCL-171 du 4 juin 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Val d'Essonne par la modification de la liste des compétences obligatoires, la redéfinition des compétences supplémentaires et la mise en place d'une nouvelle répartition des sièges,  
VU la délibération n° 82-2022 du Conseil communautaire du 27 septembre 2022 prenant acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public, d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2021 de la CCVE,

Accusé de réception en préfecture

091-219101292-20221215-8\_2022VIII957-DE

Reçu le 16/12/2022 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés – Année 2021,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel 2021, de la Communauté de communes du Val d'Essonne, sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET  
Maire de Cerny

